

EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL:

**UN GUIDE POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE
POUR LE QUATRIÈME CYCLE**



**UNITED NATIONS
HUMAN RIGHTS**
OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER

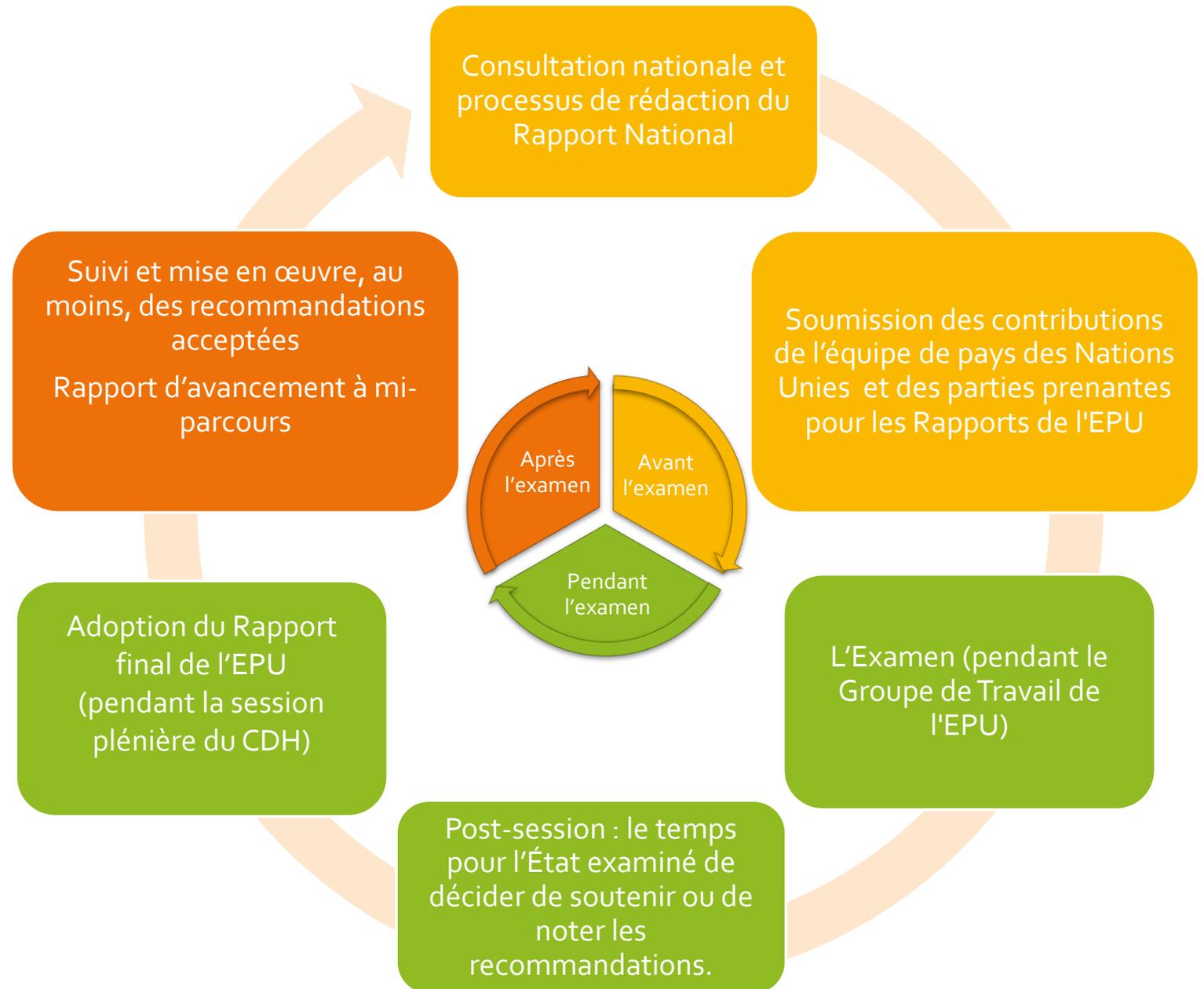
Aperçu: Mécanisme de l'Examen Périodique Universel (EPU)

- L'EPU est un mécanisme du Conseil des droits de l'homme (CDH) qui a débuté en 2008.
- Un **mécanisme d'examen par les pairs**: Tous les États membres de l'ONU examinent le bilan des autres États en matière de droits de l'homme et formulent des recommandations à l'État examiné. Ces recommandations soit « recueillent l'appui » de l'État examiné, soit « sont notées » par ce dernier .
- Mécanisme **périodique** et **cyclique**: chaque état est examiné tous les 4,5 ans environ.
- Basé sur les principes **d'universalité de couverture et d'égalité de traitement**
- Une couverture thématique universelle: le seul mécanisme des droits de l'homme des Nations Unies (ONU) qui couvre **toutes les questions relatives aux droits de l'homme**.
- Une **couverture géographique universelle**: Chaque État membre des Nations Unies participe au processus de l'EPU et a été examiné dans le cadre de l'EPU.
- **Participation de 100 %** dans les trois premiers cycles.
- L'objectif ultime de l'EPU est **l'amélioration de la situation des droits de l'homme dans chaque pays, avec un impact sur la vie des gens**.
- La participation à l'EPU est possible pour **d'autres parties prenantes** - société civile, institutions nationales des droits de l'homme, mécanismes régionaux, entités des Nations Unies, etc.
- Les acteurs de la société civile sont encouragés à s'engager dans toutes les phases du cycle de l'EPU.
- <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/upr-main>

Aperçu: Le processus de l'EPU en bref

- Les examens de l'EPU sont menés par le **groupe de travail de l'EPU** (GT de l'EPU), qui est composé des 47 États du Conseil des droits de l'homme.
- Tout État membre des Nations Unies peut poser des questions et/ou faire des recommandations aux États examinés.
- Chaque examen d'un État est assisté par un groupe de trois États, la "**troïka**", qui fait office de rapporteur. La sélection des troïkas pour chaque État se fait par tirage au sort.
- Les examens ont lieu dans le cadre d'**une discussion interactive** entre l'État examiné et les autres États membres des Nations Unies.
- Le GT de l'EPU **se réunit trois fois par an à Genève (Suisse)** - janvier, mai et novembre. Les sessions du GT sont également disponibles en ligne sur le UN Webcast.
- Toutes les recommandations reçues seront incluses dans le **rapport du Groupe de Travail, publié** à la fin de la session du GT.
- Les États examinés doivent prendre position sur toutes les recommandations de l'EPU, soit en les soutenant, soit en les notant.
- Le document final de l'EPU est adopté environ six mois après le GT, sous le point 6 (adoption du document final de l'EPU) des sessions plénières du Conseil des droits de l'homme.
- <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/basic-facts>

Phases clés d'un cycle de l'EPU de 4,5 / 5 ans



Documentation sur laquelle se fonde l'examen de l'EPU

Rapport National

Préparé par l'État examiné, idéalement à la suite d'un processus de consultation large et diversifié avec d'autres parties prenantes nationales, telles que le Parlement, le pouvoir judiciaire, les gouvernements locaux et régionaux, les institutions nationales des droits de l'homme (INDH), les organisations de la société civile, etc.

Compilation d'informations des Nations Unies

Préparé par le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme (HCDH) à partir des rapports officiels des organes de traités, des procédures spéciales, des rapports officiels pertinents des Nations Unies du HCDH, de l'équipe de pays des Nations Unies, des missions d'établissement des faits, des commissions d'enquête.

Résumé des communications des parties prenantes

Préparé par le HCDH à partir d'informations crédibles et fiables fournies par les parties prenantes concernées, notamment la société civile, les Institutions Nationales des Droits de l'Homme (INDH) et les organisations régionales des droits de l'homme.

La qualité des rapports préparés par le HCDH dépend de la qualité des contributions reçues par les autres mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies, des entités des Nations Unies, des INDH, des organisations régionales et de la société civile.

Engagement public des parties prenantes de la société civile dans l'EPU

Principaux points d'entrée publics pour s'engager dans l'EPU:

- **1. Soumission d'informations pour le rapport des parties prenantes de l'EPU** - Les acteurs de la société civile peuvent soumettre des informations écrites via une plateforme de base de données en ligne – informations qui seront résumées par le HCDH dans le rapport des parties prenantes de pré-session de l'EPU.
- Lignes directrices: [StakeholdersTechnicalGuidelines4thCycle_EN.pdf \(ohchr.org\)](#)
- Dates-limites et informations: <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/ngos-nhris>
- **2. Déclarations orales au Conseil des droits de l'homme -adoptions du document final de l'EPU-** Les ONG accréditées par l'ECOSOC peuvent participer en tant qu'observateurs, et faire des déclarations orales, lors des sessions régulières du Conseil des droits de l'homme - lorsque les résultats de l'EPU sont examinés et adoptés.
- <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/ngo-participation>
- Les ONG peuvent également observer le GT de l'EPU, en ligne ou en personne, en fonction des modalités de chaque session.
- **3. Soumission des rapports d'avancement à mi-parcours de l'EPU** - Les acteurs de la société civile peuvent soumettre des rapports à mi-parcours qui sont également publiés sur le site web du HCDH.
- **4. Organiser des événements parallèles à l'EPU** - les acteurs de la société civile peuvent organiser des événements parallèles dans le contexte du Groupe de Travail de l'EPU ou des sessions du Conseil des droits de l'homme.

Conseils pour les soumissions à l'EPU

- Il est recommandé aux parties prenantes d'examiner attentivement **les directives de soumission de l'EPU pour le 4^{ème} cycle** et les directives de la base de données des soumissions, et de respecter les limites de mots, les formats et les dates-limites.
- Directives également disponibles dans les langues de l'ONU. <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/ngos-nhris>
- Une organisation peut soumettre **une soumission conjointe et une soumission individuelle** par examen, et peut contribuer à plusieurs soumissions conjointes.
- Les parties prenantes peuvent envisager de former des **coalitions thématiques** avec d'autres Organisations de la Société Civile (OSC).
- **Longueur:** Soumissions individuelles - max. 2815 mots. Soumissions conjointes - max. 5630 mots.
- **Langue** - Contributions écrites dans l'une des **langues officielles de l'ONU**.
- La priorité doit être donnée aux informations de **première main, crédibles et fiables**.
- Toutes les soumissions doivent **être adaptées à l'EPU** et contenir des informations sur les développements depuis le dernier examen et le suivi de la mise en œuvre des recommandations.
- Les recommandations doivent être **S.M.A.R.T.** (Specific/Spécifiques, Measurable/Mesurables, Achievable/Atteignables, Result-Oriented/Orientées vers un résultat and Time-Bound/limitées dans le temps). Les parties prenantes sont encouragées à fournir des informations sur les nouvelles questions relatives aux droits de l'homme.
- Contact principal: ohchr-uprsubmissions@un.org

Conseils pour l'adoption du document final de l'EPU au Conseil des droits de l'homme, y compris les Déclarations Orales

- **Seules les ONG dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social des Nations unies (ECOSOC)** peuvent être accréditées pour participer aux sessions du Conseil des droits de l'homme en tant qu'observateurs.
- En tant que telles, les ONG peuvent assister et observer les procédures du Conseil des droits de l'homme, y compris les adoptions du document final de l'EPU, soumettre des déclarations écrites, faire des interventions orales, y compris pendant les adoptions du document final de l'EPU, et organiser des "événements parallèles", y compris pendant les sessions du CDH et du Groupe de Travail de l'EPU.
- Comme les OSCs ne disposent que d'une minute et 30 secondes pour leur déclaration orale, faites en sorte que votre intervention soit brève, avec un maximum de 3 messages clés.
- <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/ngo-participation> - y compris des notes d'information actualisées pour chaque session
- Des **modalités hybrides** ont été introduites pour la société civile, telles que des déclarations vidéo préenregistrées.
- Les options hybrides peuvent être utilisées pour promouvoir une participation diversifiée à des événements variés.
- Plus d'informations pour la participation au CDH: Équipe de la Société Civile du HCDH: ohchr-hrcngo@un.org

Rapports d'avancement à mi-parcours de l'EPU par les acteurs de la société civile

- Les parties prenantes de la société civile peuvent soumettre leurs propres rapports à mi-parcours de l'EPU à ohchr-uprsubmissions@un.org
- Les rapports d'avancement à mi-parcours peuvent être **soumis en ligne** à tout moment après la première moitié du cycle de l'EPU de chaque État examiné, mais de préférence environ deux ans après l'examen.
- Il n'y a pas de format spécifique, de limite de mots ou de délais pour les rapports d'avancement à mi-parcours: c'est à la partie prenante de décider.
- Les **rapports d'avancement à mi-parcours** peuvent être présentés comme un suivi de la mise en œuvre des recommandations, pour soulever des questions émergentes et mettre l'accent sur la mise en œuvre de droits et de questions spécifiques. Ils peuvent être généraux ou se concentrer sur une question spécifique.
- Les rapports d'avancement à mi-parcours sont une "bonne pratique" volontaire encouragée par le Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme et ils sont mis en ligne sur le site web du HCDH dans la partie consacrée aux rapports d'avancement à mi-parcours de l'EPU: <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/ng-os-mid-term-reports>
- D'autres parties prenantes (États, INDH, entités du système des Nations Unies) peuvent également soumettre des rapports d'avancement à mi-parcours.

Engagement de la société civile

Avant l'Examen

- Encourager le gouvernement à organiser "**un processus de consultation large et inclusif**" comme première étape de la préparation du rapport national, en se concentrant sur la mise en œuvre des recommandations de l'examen précédent. Encourager la consultation interne avec les différentes branches du gouvernement et la participation des parties prenantes concernées, y compris les INDH, les parties prenantes de la société civile et les équipes de pays des Nations Unies;
- Maintenir un **dialogue ouvert** avec le Ministère pertinent du Gouvernement ou le Mécanisme National, d'établissement de Rapports et de Suivi (MNRS) qui prépare le rapport et encourager la prise en compte et la réflexion dans le rapport des contributions reçues de toutes les parties prenantes par le biais du processus de consultation;
- Faire une **soumission au processus de l'EPU** conformément aux lignes directrices pour les soumissions des parties prenantes. Encourager d'autres acteurs de la société civile à soumettre des propositions et, si nécessaire, leur fournir une formation et un renforcement des capacités, et encourager l'équipe de pays des Nations Unies à être un partenaire;
- Envisager la **formation d'une coalition thématique/autre** avec des ONG pour les soumissions et se coordonner avec des organisations travaillant sur des thèmes similaires;
- Assurer la liaison avec les activités entreprises par **l'équipe de pays des Nations Unies et les agences des Nations Unies**, y participer et y contribuer, dans le cadre de la préparation de leurs soumissions pour le processus de l'EPU;
- Examiner comment la société civile peut coopérer avec le système des Nations Unies et ses entités, en tenant compte également des conseils destinés aux entités des Nations Unies dans le **guide pratique de l'EPU**: https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/UPR/UPR_Practical_Guidance.pdf
- Envisager d'organiser des campagnes de sensibilisation du public;
- Envisager de rencontrer les ambassades dans le pays ou les Missions Permanentes à Genève, et partager les recommandations et les soumissions proposées. <https://www.ungeneva.org/en/blue-book>

Avant l'examen

Autres conseils

- **Plaider pour le suivi des recommandations de l'EPU du cycle précédent et leur intégration dans les plans de développement nationaux et les efforts en faveur des Objectifs de Développement Durable (ODD);**
- **Aider** le gouvernement et les parties prenantes à identifier les liens entre les recommandations de l'EPU et les ODD, y compris les synergies entre les droits de l'homme et le développement.;
- **Plaider pour que le système des Nations Unies dans le pays soutienne la mise en œuvre**, au minimum, des recommandations acceptées du cycle de l'EPU précédent, et leur inclusion dans l'Analyse Commune de Pays et le Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable, envisager la tenue d'événements parallèles;
- **Préconiser la préparation d'un rapport d'avancement à mi-parcours par le gouvernement; par le système des Nations Unies dans le pays; et par toutes les autres parties prenantes nationales**, faisant le point sur ce qui a été fait en termes de suivi des recommandations du cycle précédent de l'EPU et sur les défis restants;
- **Les recommandations notées** nécessitent une plus grande attention, notamment parce qu'elles peuvent identifier les zones à risque et jouer un rôle dans les efforts de prévention;
- Encourager le **Comité des droits de l'homme du Parlement et/ou les députés des comités concernés** à être pleinement conscients des engagements pris par l'exécutif au cours du cycle précédent - en particulier ceux qui nécessitent une action parlementaire - et plaider pour une contribution du Parlement au rapport national en cours de préparation pour l'examen;
- Encourager **l'INDH à partager son évaluation de la mise en œuvre** des recommandations du cycle précédent de l'EPU avec le Parlement, et par le biais d'auditions publiques avec la participation et la contribution des organisations de la société civile.

Engagement de la société civile

Pendant l'Examen au sein du GT de l'EPU et lors de l'adoption au CDH (point 6)

- **Pendant l'examen** – envisager d'organiser une **retransmission en direct de l'examen** et lancer une invitation aux représentants du gouvernement, aux membres du Parlement, à la société civile et aux médias; et envisager d'organiser un événement similaire pour les membres du public;
- Envisager d'accueillir ou de participer à des événements parallèles thématiques ou spécifiques à un pays, axés sur l'examen de l'EPU;
- **Entre l'examen et l'adoption** – envisager la traduction dans des langues locales et des campagnes de sensibilisation du public aux recommandations reçues. Plaider auprès du gouvernement (exécutif, parlementaire et judiciaire) en particulier **sur les recommandations pour lesquelles une position claire n'a pas encore été prise**;
- **Lors de l'adoption du rapport final** – les ONG accréditées par l'ECOSOC sont encouragées à **faire une déclaration au CDH et à diffuser largement le rapport final de l'EPU aux niveaux national et local**;
- **Pendant le débat général** au CDH (sous le point 6) - les parties prenantes accréditées devraient être encouragées à faire une déclaration **décrivant les éventuelles bonnes pratiques et les difficultés** rencontrées par l'État dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations.

Engagement de la société civile

Après l'Examen

- **Diffuser largement et utiliser la lettre du Haut Commissaire aux droits de l'homme et la Matrice qui y est annexée pour sensibiliser les ministères concernés, les autres parties prenantes nationales et le système des Nations Unies dans le pays.** La lettre du Haut Commissaire et la Matrice sont disponibles sur le site du HCDH;
- **Utiliser la Matrice des recommandations de l'EPU regroupées par thème pour s'assurer que les recommandations qui ont été acceptées par l'État sont mises en œuvre par le gouvernement avec le soutien du système des Nations unies et de la communauté des donateurs;**
- **Plaider auprès des représentants du gouvernement, ainsi que des parties prenantes régionales et nationales, des gouvernements locaux et régionaux, y compris le Parlement, et en particulier son Comité des droits de l'homme, pour une action de suivi dans les domaines des droits de l'homme identifiés par la lettre du HC au Ministre des Affaires étrangères et son Annexe, au minimum, sur les recommandations de l'EPU acceptées;**
- **Préconiser et soutenir la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, l'élaboration d'un plan d'action national intégré en matière de droits de l'homme, avec des données de référence et des indicateurs d'égalité entre les sexes, ou d'un Mécanisme National, d'établissement de Rapports et de Suivi (MNRS) ou la création d'une Base de Données de Suivi des Recommandations Nationales, si nécessaire par le biais du système des Nations Unies ou du Fonds d'affectation spéciale de l'EPU.**
- Fournir aux **médias des informations pertinentes sur le mécanisme de l'EPU** et ses recommandations, publier des communiqués de presse ou organiser des conférences de presse.

Engagement de la société civile

Après l'Examen - autres conseils

- Encourager le gouvernement et toutes les autres parties prenantes à soumettre une mise à jour régulière ou un rapport à mi-parcours sur l'état de la mise en œuvre des recommandations de l'EPU, en particulier en ce qui concerne les recommandations qui ont été acceptées;
- Encourager la **coopération Sud-Sud et Nord-Sud** ou le **soutien financier** de l'État qui a fait la recommandation, s'il s'agit d'un pays donateur, et si l'État qui a accepté la recommandation est déjà bénéficiaire de son Aide Publique au Développement (APD);
- **Utilisez vos réseaux** pour développer **un accord de financement entre toutes les parties prenantes** pour la mise en œuvre et le suivi – en encourageant la participation des partenaires nationaux, en particulier le Parlement, les INDH et les ONG - et proposez un mécanisme de suivi de la mise en œuvre de tout **plan national des droits de l'homme** convenu - notamment par le biais d'examens réguliers au niveau national avec le soutien de l'ONU, des donateurs et la participation des INDH et des ONG;
- **Promouvoir l'utilisation efficace des outils du 4^e cycle de l'EPU** (lettre du Haut Commissaire au Ministre des Affaires étrangères, Matrice et Infographie) dans le cadre de débats plus larges sur les politiques et/ou les actions liées aux droits de l'homme au niveau national.

Outils utiles pour la mise en œuvre et le suivi

Pour faciliter l'engagement avec les États qui ont fait l'objet de l'EPU, depuis le début du 3ème cycle, le HCDH met à disposition pour chaque pays - sur son site web (documentation par pays):

- 1) Une Lettre du Haut Commissaire aux droits de l'homme au Ministre des Affaires étrangères;**
- 2) Une Matrice des recommandations acceptées et notées, regroupées par thème,** par État examiné, qui détaille ce que l'État, devant la communauté internationale et au plus haut niveau, a accepté de mettre en œuvre immédiatement ou ultérieurement après l'examen; **la matrice sert également d'annexe à la lettre;**
- 3) Une infographie de l'EPU par pays** montrant les tendances entre les deux derniers cycles en termes de recommandations reçues et acceptées et reliant les recommandations à des ODD spécifiques;

Ces documents peuvent être utilisés pour le plaidoyer concernant les politiques et les actions dans le domaine des droits de l'homme.

Représailles pour avoir coopéré au processus de l'EPU

- Le rôle important de la société civile et la nécessité de maintenir **un environnement sûr et favorable dans lequel les INDH, les ONG et les défenseurs des droits de l'homme peuvent opérer librement et en toute sécurité** ont été soulignés par plusieurs résolutions du Conseil des droits de l'homme, qui reste attentif à toute menace ou intimidation à l'encontre des défenseurs des droits de l'homme ou à toute forme de représailles liée à toute forme de coopération avec les Nations unies, leurs représentants et leurs mécanismes;
- Le système des Nations Unies et le HCDH dépendent dans une large mesure de la coopération avec **les gouvernements et les partenaires de la société civile et des informations qu'ils fournissent**. Lorsque ceux qui s'engagent ou souhaitent s'engager auprès de l'ONU font l'objet d'intimidations et de représailles pour leurs efforts, nous sommes tous perdants et la crédibilité et l'efficacité de l'Organisation sont sapées;
- Le **Secrétaire général des Nations Unies** a reconnu que la lutte contre les actes de représailles est une **priorité et une responsabilité essentielle pour l'ONU**, et a appelé toutes les entités à être **vigilantes et à s'engager** dans ce domaine;
- Le système des Nations Unies doit adopter une approche de **tolérance zéro à l'égard de tout acte d'intimidation ou de représailles** contre les INDH, les ONG, les défenseurs des droits de l'homme et les autres acteurs de la société civile qui coopèrent ou ont coopéré avec les Nations Unies, leurs représentants et leurs mécanismes dans le domaine des droits de l'homme;
- Représailles dans le système des Nations Unies enregistrées par le Secrétaire Général: [End Reprisals: Database of reprisal cases recorded by the UN Secretary-General - HURIDOCS](#)
- Toute mesure de représailles pour avoir coopéré au processus de l'EPU doit être signalée au Secrétariat de l'EPU (ohchr-uprreprisals@un.org) et l'équipe du HCDH en charge de la lutte contre les actes de représailles (OHCHR reprisals Team): ohchr-reprisals@un.org

Impact de l'EPU, histoires positives et bonnes pratiques

- **Le processus de l'EPU a un impact direct sur la vie des gens.** Les recommandations de l'EPU aboutissent souvent à des lois nouvelles ou améliorées ou à d'autres changements significatifs.
- **Exemples récents:** abolition de la peine de mort, adoption de lois sur les défenseurs des droits de l'homme, ratification de traités internationaux sur les droits de l'homme, lois sur la protection des femmes, des enfants, des minorités et des groupes vulnérables, etc.
<https://www.ohchr.org/en/stories/2022/07/sierra-leone-un-human-rights-recommendations-help-lead-end-death-penalty#:~:text=On%2023%20July%202021%2C%20Sierra,third%20UPR%2C%E2%80%9D%20Brewah%20said.>
- **Les réussites de l'EPU peuvent servir d'inspiration pour être reproduites dans d'autres pays.**
- Bonnes pratiques en matière d'EPU et Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, en coopération avec le PNUD et le Bureau de la coordination des activités de développement: http://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-02/UPR_good_practices_2022.pdf
- Bonnes pratiques émergentes en matière d'EPU, y compris les acteurs de la société civile, le HCDH et UPR Info: http://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/UPR/Emerging_UPR_GoodPractices.pdf
- Projets mis en œuvre par le Fonds d'affectation spéciale de l'EPU: <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/upr/trust-fund-implementation>
- UPR-Info publication sur l'impact de l'EPU: <https://www.upr-info.org/sites/default/files/general-document/2022-07/Beyond%20Reporting-EN-Web.pdf>

Ressources utiles du HCDH

- Examen Périodique Universel: <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/UPRMain.aspx>
- Engagement de la Société Civile dans l'EPU: <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/NgosNhris.aspx>
- Participation des ONG au CDH: <https://www.ohchr.org/en/hr-bodies/hrc/ngo-participation>
- Outils de l'EPU –lettres du Haut Commissaire aux droits de l'homme aux Ministres des affaires étrangères – Matrice des recommandations et Infographie des pays: <http://www.ohchr.org/EN/HRBodies/UPR/Pages/Documentation.aspx>
- Directives pour les soumissions à l'EPU: http://www.ohchr.org/sites/default/files/2022-03/StakeholdersTechnicalGuidelines4thCycle_EN.pdf
- Guide pratique de l'EPU pour les entités de l'ONU: http://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/UPR/UPR_Practical_Guidance.pdf
- Bonnes pratiques émergentes en matière d'EPU: http://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/HRBodies/UPR/Emerging_UPR_GoodPractices.pdf
- Représailles dirigées contre le personnel du HCDH: http://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Reprisals/CSOsGuide_EN.pdf
- Indice universel des droits de l'homme (IUDH): <http://uhri.ohchr.org/>
- Contact e-mail pour les soumissions à l'EPU: ohchr-uprsubmissions@un.org
- Contact e-mail pour l'équipe ONG du HRC: ohchr-hrcngo@un.org

Autres ressources - entités des Nations Unies et parties prenantes

- Guide de l'EPU pour les ONG sur la liberté d'expression et la protection des journalistes par l'UNESCO et Amnesty International et Fiche d'information sur la rédaction des recommandations de l'EPU
- <https://www.unesco.org/en/communication-information/safety-journalists/universal-periodical-review>
- PNUD- EPU et les histoires de réussite des ODD, en coopération avec le Bureau de la coordination des activités de développement: <https://www.undp.org/publications/un-good-practices-how-universal-periodic-review-process-supports-sustainable-development>
- Système des Nations unies - Bureau de la coordination des activités de développement: <https://un-dco.org>
- Appel du Secrétaire Général sur l'Appel à l'action pour les droits de l'homme: https://www.un.org/peacebuilding/sites/www.un.org.peacebuilding/files/documents/2020_sg_c_all_to_action_for_hr_the_highest_aspiration.pdf
- UPR Info: <https://www.upr-info.org/>
- UPR Info base de données sur les recommandations de l'EPU: <https://upr-info-database.uwazi.io/>
- UPR Info pré-sessions pour la société civile: <https://www.upr-info.org/en/presessions>
- UPR Info rapports et publications: <https://www.upr-info.org/en/resources/upr-info-publications>

BRANCHE de
l'EPU du HCDH,
en coopération
avec UPR-Info.

CE GUIDE EST FOURNI À TITRE
D'INFORMATION UNIQUEMENT.
IL N'EST PAS UNE PUBLICATION
OFFICIELLE.